

Séance ordinaire du 26 août 1962.

Le vingt six août mil neuf cent soixante deux, quinze heures. Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Ernest Allary, Maire.

Présents : M<sup>r</sup>s Allary, Tillet, Phébippeau, Lhoumier, Mazzière, de Surenain, Demouilleux.

Absents : M<sup>r</sup>s Fernet, Faure, Bordenon.

Bureau d'aide sociale.

Présent : M<sup>r</sup> Faure.

### Indemnité préparation budgets :

Conformément à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, le Président propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 80 NF à Monsieur Londeix à partir de l'exercice 1960 pour la confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et la défend sous le libellé comme suit :

Article 615 : 80 NF pour l'exercice en cours

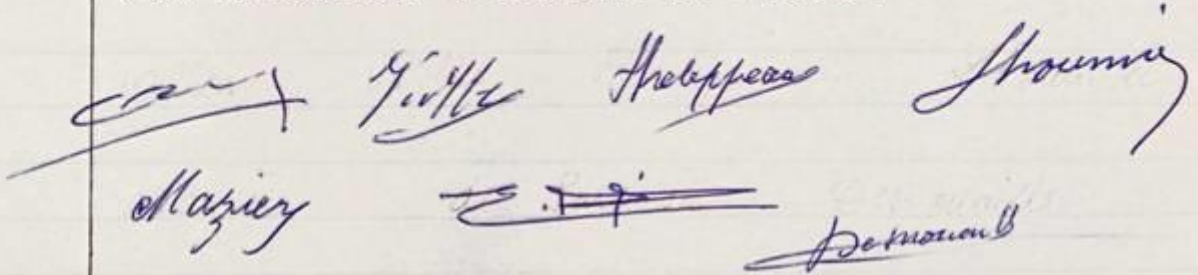
Article 82-615 : 100 NF pour les exercices antérieurs.

Annexe à la réunion du 12 mai 1962.

### Voies communales.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du tableau de classement des voies communales établi par le Service des Ponts et Chaussées, ainsi que de la carte de la Commune sur laquelle ont été reportés tous ces voies, numérotées selon les instructions contenues dans l'annexe à la circulaire de Monsieur le Préfet du 25 septembre 1961.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le tableau de classement des voies communales et la carte de ce réseau tels qu'ils sont présentés et qui comprennent 10.780 mètres de voies communales à caractère de chemins.


  
 [Signature] Gilly Hellepeaux [Signature]
   
 [Signature] [Signature] [Signature]